

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2018 A 14 H 30

M. Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de Communes du Ternois, souhaite la bienvenue aux Membres présents et remercie la municipalité de Conchy sur Canche d'accueillir le conseil communautaire dans la salle de la scierie.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. BRIDOUX soumet à l'approbation des membres le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 17 Octobre 2018.

M. ARMAND, Maire d'Herlincourt souhaite apporter deux rectifications à ce compte rendu, à savoir :

- page 26 :

* Suppression des phrases suivantes :

1) « M. ARMAND ne remet pas en cause la construction d'un tel équipement comprenant qu'il y a une situation d'urgence »,
Il indique que ce n'est pas lui qui a parlé de situation d'urgence.

2) « M. BRIDOUX invite M. ARMAND à participer aux travaux des différentes commissions »
Il rappelle ses engagements dans les différentes commissions et groupes de travail

Les membres approuvent à l'unanimité ce compte rendu.

Mme Ingrid GAILLARD est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION PORTANT SUR LE LIEU D'IMPLANTATION DE L'HÔTEL COMMUNAUTAIRE

M. BRIDOUX rappelle que la réflexion menée sur un projet d'hôtel communautaire avait déjà débuté en novembre 2014 sur le site de la gare de St Pol.

Diverses rencontres avaient eu lieu avec l'Agence d'Urbanisme (AULA), l'Etablissement Public Foncier (EPF), la SNCF/RFF et la Communauté de Communes mais compte tenu de contraintes techniques liées au site et aux voies, cette possibilité n'a pu aboutir.

Puis, suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle réflexion a été menée avec un projet d'implantation sur le site DUFFROY, rue des Fonts Viviers à St Pol.

Mais compte tenu des contraintes urbanistiques liées à une implantation en centre-ville, de l'étroitesse de la parcelle et de l'avis défavorable des Bâtiments de France, ce projet a dû être abandonné.

Privilégiant une implantation sur le bourg-centre de St Pol, une nouvelle tentative sur le site de la gare a été lancée. Et par ailleurs, nous avons interrogé la DGFIP concernant l'Hôtel des Finances de St Pol en grande partie inoccupé.

Enfin, compte tenu des conditions difficiles de travail du personnel de TernoisCom liées aux espaces très restreints ne permettant plus l'accueil de collaborateurs nouveaux, à un accès handicapé très limité, à des conditions de stationnement parfois difficiles, au-delà de ces 3 pistes sur St Pol et face à l'urgence du projet, il a été décidé d'étudier également la faisabilité du projet sur le site de la ZAC d'Herlin le Sec, là où nous sommes propriétaire du foncier.

Le 20 septembre 2018, la DGFIP a répondu que l'Hôtel des Finances de St Pol n'était pas à vendre.

En ce qui concerne le site de la gare, une rencontre a eu lieu sur place avec les représentants de la SNCF/RFF et les services de la Préfecture. Mais en raison des travaux ferroviaires autour de l'étoile de St Pol, ce site devant servir d'antichambre pendant les travaux et le terrain de remplacement proposé par la Communauté de Communes ne répondant pas aux besoins de la SNCF, une fin de non-recevoir a donc été donnée à cette solution.

Les responsables de la SNCF ont rencontré M. LOUF, Maire de St Pol le 28 novembre dernier pour lui confirmer cette position.

Aussi, conformément à la décision prise lors du dernier conseil communautaire, il a été convenu de privilégier d'abord le site de la gare et, à défaut d'accord, de faire le choix sur une autre solution en conseil communautaire.

Pour rappel :

- Le projet de construction d'un hôtel communautaire a été évoqué en bureau communautaire le 13/03/2018 puis en conseil communautaire le 23/03/2018 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.
- Des crédits ont été inscrits au budget primitif 2018 pour ce projet et votés en conseil communautaire le 13/04/2018.
- Le projet de construction d'un hôtel communautaire a été inscrit à l'ordre du jour du bureau communautaire du 24/04/2018 mettant en avant le problème rencontré sur le site DUFFROY et décidant d'engager une étude de faisabilité sur la ZAC d'Herlin le Sec. Les plans d'organisation du bâtiment ont d'ailleurs été projetés à cette époque-là.

Les études et l'appel d'offres ont donc été lancés le 29/06/2018 sur le site d'Herlin le Sec dans le cadre de la délégation en date du 03/01/2017, donné par le Conseil communautaire au Président pour la préparation et la passation de marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget primitif.

Il est précisé également que la Communauté de Communes du Ternois représente une population de près de 40 000 habitants pour 104 communes. C'est donc l'ensemble de la population du territoire communautaire qui peut être amené à venir rencontrer les services de TernoisCom.

Il est rappelé que le site d'Herlin le Sec ne se situe qu'à 800 m de la limite de St Pol.

Plusieurs services ont été délocalisés à proximité de cette zone (Pôle Emploi, le Centre de tri de la Poste, Dentistes, MSA,...) et cela n'avait pas posé de problème à l'époque.

Nous avons conscience que St Pol est un bourg-centre qu'il faut densifier, plusieurs réalisations ont d'ailleurs été effectuées ou sont en cours (Centre de la Petite Enfance, Ecole de Musique) et la Communauté de Communes est prête à étudier des solutions avec la ville de St Pol sur le devenir du siège actuel de TernoisCom.

La construction de ce nouvel hôtel communautaire est un investissement important mais il sera amorti avec les économies des loyers et charges de fonctionnement actuels.

Le 04 décembre 2018, le bureau communautaire a largement échangé sur cette proposition d'implantation à Herlin le Sec qui a été adoptée à la majorité des membres.

M. LOUF, Maire de St Pol, intervient sur les points suivants :

1) le processus de décision : il regrette beaucoup que cette décision n'ait jamais fait l'objet de larges discussions. Ce projet a été évoqué au DOB sans aucune précision sur la raison de cette construction et sur son lieu d'implantation. Une commission de travail au-delà du bureau communautaire aurait pu être réunie pour travailler sur le projet notamment : (quelle organisation pour les différents services, un meilleur service rendu, des conditions de travail améliorées, un même immeuble ou plusieurs lieux, les opportunités foncières, les conséquences positives ou négatives sur le choix, l'accessibilité, les coûts...).

2) l'urbanisation : L'avenir, ce n'est plus une urbanisation de chacun pour soi avec les conséquences sur l'environnement naturel (surfaces agricoles préservées, problème de l'eau, érosion des sols, conséquences sur l'environnement social, friches urbaines, dents creuses, ...).

3) mobilité : Quel type de mobilité offrir aux concitoyens. Comment offrir le service, qu'il soit public, semi-public ou privé, dans un environnement urbain et social acceptable. Aujourd'hui, il a été constaté que les services publics, ou semi-publics, commerciaux, même les services à la personne, quittent nos lieux de vie, les friches urbaines s'accroissent, l'emploi s'éloigne ou ne répond plus au profil de beaucoup des concitoyens, l'espace agricole se réduit, l'érosion des sols s'accroît.

M. LOUF s'interroge sur cette décision de construction d'immeuble hors des circuits traditionnels, retiré sur des parcelles agricoles, est-elle la meilleure réponse à ce défi à relever pour demain ? Au lieu de participer à l'action de revitalisation des bourgs-centres ou créer une friche urbaine supplémentaire, il craint que dans quelques années, compte tenu des évolutions rapides en termes de communication ou de population, cet immeuble ne subisse le même sort actuel que celui du centre des impôts ou des autres services qui subsistent dans St Pol ou les bourgs-centres. Il ne peut pas accepter la proposition du Président de construire un hôtel communautaire retiré dans cette zone commerciale qui participera un peu plus à la dévitalisation du centre-ville de St Pol alors qu'une solution réfléchie ensemble pouvait au contraire contribuer aux efforts communs de revitalisation comme par exemple l'École de Musique en cours de réalisation dans un local commercial vacant.

M. ANCEL, délégué de St Pol, souligne qu'en juin 2018, la commission économique s'est réunie faisant remarquer que le Président n'y était pas et que parmi les membres présents, aucun n'a défendu le projet d'implantation d'un hôtel communautaire à Herlin le Sec, la majorité était contre. Aucune initiative n'a été prise à l'issue de cette commission et aucun compte-rendu n'a été édité. Il estime qu'une commission adéquate aurait dû être créée pour discuter de ce problème sinon il considère que les commissions de la Communauté de Communes ne servent à rien.

M. ARMAND, Maire d'Herlincourt indique qu'il a rencontré M. Le Président de la CC du Ternois pour discuter de l'ensemble du programme et c'est suite à cette discussion qu'il souhaite faire cette intervention :

1) la création de la Maison des services semble inutile, les services sont déjà rendus actuellement en centre-ville de St Pol avec les conditions d'accès et d'accueil.

2) L'ensemble (Maison des Services et Hôtel communautaire) représente un coût exorbitant de 4.7 millions d'euros pour un transfert de 55 Agents alors que la Communauté de Communes compte environ 240 personnes. Pourquoi faut-il regrouper impérativement ces 55 personnes dans un même siège et laisser d'autres personnes travailler de manière décentralisée. Où sont les économies d'échelle que l'on aurait indiqué en début de mandat.

3) Le projet de construction sur la zone d'Herlin le Sec ne rentre pas dans le cahier des charges des partenaires financiers de la Région, du Département et de l'Etat, que ce soit au niveau environnemental que de la densification. La confusion Maison des Services-Hôtel communautaire permet de demander une subvention par le biais de la Maison des services. Quand est-il du montage financier, quelle sera la part réelle de TernoisCom.

4) La façon de procéder pour obtenir un avis favorable à ce projet de construction sans concertation, reflète une conception verticale de la gouvernance. On retrouve cet aspect de l'organisation dans l'optique même du bâtiment envisagé, les plans n'ont toujours pas été présentés. La justification est d'avoir l'ensemble du personnel regroupé directement sous la main de l'équipe de direction. C'est une vision de management qui est pyramidale et qui est abandonnée depuis des années par les collectivités actuelles et par les Entreprises qui tracent l'avenir.

5) Comment se fait-il que le permis de construire soit déjà affiché sur la zone d'Herlin le Sec avant même une décision communautaire. En matière de concertation on peut faire mieux. Cet affichage soudain est aussi une situation d'urgence artificielle qui n'a pas lieu d'être. Pour un choix à défaut c'est une proposition qui va coûter cher financièrement et politiquement.

Nous sommes un territoire qui est directement interpellé par les gilets jaunes, comment va-t-on justifier auprès de la population proche en souffrance, une dépense de 4,7 millions pour un établissement conçu sur un mode qui est dépassé.

Les sommes qui seront votées, se retrouveront dans les impôts. Chaque année, nous déplorons que les lignes des collectivités (Communautés de Communes, Département, Région, Etat), s'alourdissent, or avec ce projet dispendieux nous allons participer à cette inflation fiscale. Comment expliquer aussi cette inflation fiscale à nos concitoyens en détresse.

Les élus locaux que nous sommes, comme les futurs médiateurs des dialogues qui doivent s'instaurer entre les coordinations des gilets jaunes et l'Etat, comment expliquer à nos habitants que nous ne savons même pas, nous, élus, avoir un débat démocratique dans nos propres assemblées.

En conclusion : le projet actuel d'un hôtel communautaire n'est pas assez mûr, j'ai demandé sans succès lors de la dernière assemblée, la création d'un groupe de travail à ce sujet. Je crois toujours fortement et fermement à l'intelligence collective que notre assemblée d'élus pourrait produire mais force est de constater aujourd'hui qu'elle n'est pas mise en œuvre, pire elle est combattue. Le bureau ne peut décider à lui seul des orientations de nos destins communs.

Si ce projet est adopté de telle sorte qu'il ait été présenté sans concertation, sans débat, nous perdons notre dignité et nous perdons l'honneur de notre fonction. Il sera très difficile d'expliquer à nos concitoyens les raisons de ce choix injustifié.

M. ARMAND demande le report de cette décision considérant qu'il n'y a pas d'urgence à se lancer dans un projet de construction aujourd'hui, il faut étudier sereinement les solutions alternatives. Il ajoute qu'il n'a pas l'habitude de dépenser 4,7 millions en quelques minutes de débat. Il remercie les délégués de leur attention.

M. JOSSIEN, délégué de Pernes indique que lors du dernier conseil communautaire du 17 octobre 2018, nous avons tous compris qu'aucun choix n'avait été pris quant au lieu d'implantation du futur hôtel communautaire. Il apparaît selon la presse qu'un permis de construire a été déposé le 27/07/2018 et affiché à la mairie d'Herlin le Sec. Depuis le 9/11/2018, plusieurs questions se posent :

Aujourd'hui, il est demandé de délibérer sur le lieu d'implantation du futur hôtel communautaire alors qu'il apparaît que la décision est prise depuis le 27/07/2018. Il est fait référence au DOB du 23.03.2018, or la ligne budgétaire ouverte n'est que de 3 millions d'euros alors que le projet évoqué par la presse est de 4.7 millions d'euros. Il demande au Président de donner le vrai montant.

Par ailleurs, vous vous appuyez sur ce DOB et sur les délégations du 03/01/2017 pour vous autoriser à la préparation et la passation de marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget primitif, or le montant inscrit au DOB comparé au montant prévisionnel présente un écart de 1.7 millions d'euros. Pour cette différence de somme et en vertu de l'article

L.2122-21 du code général des collectivités territoriales, vous devez être autorisé par le conseil communautaire pour engager une démarche y compris pour le dépôt du permis de construire. Enfin pour déposer un permis de construire, il a fallu produire des plans, il demande la possibilité de projeter ces plans devant l'assemblée.

Compte tenu des questions qui restent en suspens, M. JOSSIEN demande aussi que cette délibération soit ajournée pour permettre de créer des commissions et travailler ensemble sur ce projet d'avenir pour notre communauté de communes et surtout peut-être d'attendre des lieux plus propices qui puissent arriver d'ici peu. Il ne pense pas que cette décision soit absolument urgente.

M. MELIN, Maire de Noeux les Auxi et Vice-Président de la CC du Ternois précise que démocratiquement il se range toujours à la majorité des membres du bureau communautaire.

Il confirme que ce projet a été discuté en bureau communautaire et chacun a pu donner son avis. Majoritairement le bureau a été favorable à la construction de ce projet. Il précise qu'il n'était pas forcément d'accord mais peut-être que oui suite aux débats qui ont permis d'examiner toutes les solutions. Le Président a creusé toutes les pistes qui se sont avérées être infructueuses mais néanmoins, il pense qu'il faut aller plus avant. Il trouve dommage que finalement ce projet ne fasse pas l'unanimité.

M. MELIN indique qu'il a participé aux travaux préparatoires avant la fusion en 2017 et qu'en qualité de Vice-Président, il assiste à toutes les réunions du bureau communautaire. Tous les dossiers sont discutés de façon très démocratique, où chacun à la parole pour s'exprimer et pour cela il tient à remercier le Président. Il ne remet pas en cause le travail du bureau ni le travail de la Communauté de Communes depuis qu'elle est en place car un énorme travail a été effectué et les membres ont été d'accord quasiment tout le temps.

M. MELIN indique qu'il se devait aujourd'hui de donner son opinion sans se désolidariser du bureau.

M. COQUET, Maire de Conchy sur Canche s'interpelle sur les charges locatives s'élevant à 85000€ et demande qui est propriétaire bailleur des locaux actuels de la Communauté de communes.

M. BRIDOUX répond que la ville de St Pol est propriétaire du bâtiment. Le montant indiqué comprend la location et les charges de chauffage et d'électricité pour le siège ainsi que l'hébergement du service jeunesse à l'extérieur.

Mme ROUSSEZ, délégué de St Pol et Vice-Présidente, tient à préciser qu'elle n'était pas d'accord avec la résolution qui a été prise en bureau communautaire. Dès le mois d'avril, elle l'avait déjà formulé quand il a été question de ce choix éventuel lors d'un bureau communautaire où elle a exprimé ses réserves importantes et avait demandé à ce que l'on puisse envisager plutôt un bâtiment dans lequel il y ait une mutualisation avec d'autres services comme la médiathèque qui fait défaut à St Pol.

Des échanges ont eu lieu le 4 décembre dernier en bureau communautaire, elle indique qu'elle n'a pas réussi à convaincre ses collègues d'entendre ses arguments mais ils n'ont pas réussi non plus à la faire changer d'avis. Elle est toujours convaincue que ce n'est pas un bon choix pour le territoire, ce n'est pas une bonne image d'avoir cet hôtel communautaire sur la ZAC d'Herlin le Sec.

M. BRIDOUX fait remarquer que lors du bureau communautaire du 4 décembre dernier, M. FAÏ, Vice-Président, a proposé de construire l'hôtel communautaire à Frévent et Mme ROUSSEZ a répondu qu'elle serait favorable à cette proposition. En conséquence, M. BRIDOUX s'interroge de savoir si elle est opposée au fait que ce soit le site d'Herlin le Sec qui a été choisi ou si elle est tout à fait d'accord d'un besoin d'hôtel communautaire peu importe où mais pas à Herlin le Sec.

M. BRIDOUX ne souhaite pas refaire le débat du 17 octobre dernier, il rappelle les raisons de ce projet :

Les objectifs principaux :

- Offrir des meilleures conditions de travail au le personnel
- Besoin d'espaces supplémentaires car actuellement il y a des collaborateurs à recruter notamment pour l'urbanisme mais il n'y a pas de place pour les héberger.
- Local informatique plus grand et adapté car encore ce matin, il y a eu un risque d'incendie dû à un manque de ventilation et d'espaces suffisants
- Pouvoir accueillir 63 à 65 collaborateurs
- Accès aux personnes handicapées
- Des facilités de stationnement
- Des conditions de restauration pour le personnel digne de ce nom, ...

M. BRIDOUX rappelle que les 16 interlocuteurs formant le bureau communautaire, sont à la disposition des délégués pour répondre aux questions éventuelles. Des échanges ont lieu au cours des réunions de bureau hebdomadaires et lorsqu'un projet dégage soit une unanimité ou une majorité, il est ensuite présenté en conseil communautaire.

Lieu d'implantation :

M. BRIDOUX privilégie un lieu unique pour faciliter la synergie entre tout le personnel et pour que chaque service puisse travailler en transversalité et pouvoir se réunir rapidement lorsqu'il y a une difficulté particulière afin de trouver des solutions immédiates.

Il confirme qu'il n'y aura pas de conséquences fiscales c'est-à-dire pas d'augmentation des taux.

Concernant la ligne budgétaire à laquelle il a été affecté une prévision de 3 millions d'euros, M. BRIDOUX indique que ce projet concernera plusieurs exercices budgétaires.

Afin de pouvoir étudier la faisabilité sur les différents sites possibles, il a été nécessaire de faire appel à un architecte pour établir un projet architectural permettant de définir l'implantation du bâtiment, la composition, l'organisation et l'expression de son volume par des plans. A partir de cette implantation, il a été possible d'obtenir une estimation permettant de pouvoir solliciter les subventions. L'Etat s'est d'ailleurs engagé sur une subvention d'un million d'euros. La Région a également été sollicitée.

Les 4,7 millions correspondent à une estimation avant appel d'offres et les subventions non déduites. Le montant sera bien inférieur.

M. BRIDOUX souligne qu'actuellement le CIAS du Ternois accueille près de 3000 personnes par an.

Les autres projets tels que le Donjon de Bours et l'Ecole de musique Intercommunale s'élevant à 3.5 millions d'euros et pour lesquels nous avons obtenu 80% de subventions n'ont pas soulevé tant de questions.

L'urbanisation de chacun pour soi :

M. BRIDOUX répond à M. LOUF qu'il n'est pas d'accord sur ces propos puisqu'un SCOT a été réalisé et qu'il y a des règles à respecter. Actuellement, la Communauté de Communes du Ternois procède à la révision du POS de la ville de St Pol, celui-ci doit satisfaire aux règles qui s'imposent à travers le SCOT. En conséquence, il est inutile de mettre en avant les espaces agricoles puisque dans le SCOT qui a été approuvé, ces espaces sont gelés.

La mobilité :

M. BRIDOUX indique qu'une solution sera mise en place pour permettre de relier le centre-ville de St Pol à l'Hôtel communautaire. Il informe qu'une enquête a été effectuée auprès de toutes les personnes qui fréquentent le CIAS et il en résulte que celles-ci ne voient pas d'inconvénient particulier à cette délocalisation sur la Zone d'Herlin le Sec qui en fait, ne se situe qu'à 800m de la sortie de St Pol non loin de la Zone de Canteraine qui accueille : Pôle Emploi, MSA, La Poste, ... Nous ne sommes nullement dans une urbanisation hors des circuits.

Une friche urbaine supplémentaire :

M. BRIDOUX n'est pas d'accord non plus sur ces propos car il y a des pistes à étudier qui permettront d'occuper le bâtiment qui sera libéré.

La Commission économique :

Le projet d'hôtel communautaire et de Maison des Services a été abordé en toute transparence par la Commission Economique en juin 2018. M. BRIDOUX confirme qu'il n'était pas présent à cette réunion car il a pris l'engagement de ne pas assister aux travaux des commissions. Ce sont les Vice-Présidents qui animent chacune de leur commission et il a été décidé de ne pas rédiger de compte-rendu de ces réunions.

Les Services au centre-ville :

M. BRIDOUX précise que les services à la population sont effectués pour une grande partie dans les locaux de la Communauté de Communes d'où le nom de MSAP (Maison de Services au Public) qui fera l'objet d'une demande de labellisation et qui permet aujourd'hui d'accueillir la CAF, la CARSAT, l'EIE, le CDIFF, ... Ainsi, aux 3000 visiteurs du CIAS, il faut aussi y ajouter des centaines de personnes qui bénéficient de ces services.

M. FAÏ indique que depuis la fusion au 1^{er} janvier 2017, les services de la CC du Ternois auraient pu fonctionner sur les différents sites (ex-communautés de communes de Pernes, Auxi et Frévent) mais force est de constater que ce n'était pas possible, il faut dans cette même efficience avoir un bâtiment en commun. Le personnel souffre des conditions actuelles de travail et il faut donc leur donner des conditions qui soient optimales.

M. FAY indique qu'il n'est pas favorable à la création de nouvelles commissions car cette solution ne permettra pas d'évoluer. Ce projet a été discuté, il ne fera pas l'adhésion de tout le monde mais il faut avancer tous ensemble.

Sur le choix du lieu d'implantation soit : Herlin le Sec, M. FAY souligne que par rapport aux extrémités du territoire, à savoir : Floringhem ou Fontaine les Boulans ou Lisbourg ou encore Canteleux, la distance est de 20 km. Il n'y a que Tollent qui est la commune la plus éloignée à 35 km. En conséquence, le site d'Herlin le Sec à la limite de St Pol serait une plaque tournante pour couvrir les 104 communes du territoire

M. MELIN soulève le problème de la prospective, il souhaite que cet hôtel communautaire soit pérenne sinon comment le reconverter s'il n'a plus son utilité première. Si dans le futur, il fallait encore se regrouper, ce bâtiment perdrait peut-être son utilité. Cependant, il cite l'exemple de l'ex-communauté de communes du Pernois qui fait l'objet d'une restructuration et va abriter une école de musique et une médiathèque.

M. BRIDOUX souligne que c'est bien pour cette raison que sera évoquée la possibilité de ne pas laisser l'actuel hôtel communautaire en friche et que tous les efforts seront déployés pour l'occuper. Des pistes sont à étudier.

Il rappelle que la Communauté de Communes a construit le centre de la petite enfance à Heuchin avec la participation de la commune d'Heuchin qu'il remercie encore pour avoir financé le terrain pour un montant de 90 000€.

M. BRIDOUX indique qu'il est ouvert à toutes propositions avec la ville de St Pol pour trouver les solutions qui permettraient d'abriter des services qui font défaut sur le territoire.

Pour répondre à la remarque de M. MELIN, M. BRIDOUX indique qu'il est difficile aujourd'hui de s'avancer sur la pérennité des choses dans n'importe quel domaine. La Communauté de Communes du Ternois est la plus grande intercommunalité des Hauts de France avec 104 communes. Il faut stopper les regroupements et privilégier la proximité des services car les problèmes de mobilité s'accroissent également.

M. JOSSIEN fait remarquer que ses collaborateurs répartis sur toute la France, travaillent de façon dématérialisée, il suppose que les employés de TernoisCom travaillent également de cette façon et qu'en conséquence, ils peuvent donc travailler sur des sites différents et se réunir de temps en temps.

Afin de donner rapidement de meilleures conditions de travail au personnel, il indique qu'il n'y a pas d'urgence à créer le bâtiment mais il y a surtout urgence à relocaliser le personnel sur plusieurs sites.

M. BRIDOUX fait remarquer qu'en délocalisant les services, les frais de fonctionnement se multiplieront également. Alors que dans le cadre d'un nouveau bâtiment moderne à énergie positive celui-ci pourra être amorti à travers le montant des charges actuelles de locations. D'autant plus que les taux d'intérêt immobilier sont exceptionnellement bas. Il insiste bien sur le fait qu'il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale et que cela ne viendra pas perturber les investissements en cours et à venir.

M. POILLION indique qu'il faudrait laisser encore un peu de temps afin d'essayer d'obtenir une unanimité sur ce projet.

M. BRIDOUX précise qu'il ne cherche pas forcément une unanimité mais une majorité sur un consensus très simple.

M. POILLION souligne qu'il y a urgence à écouter les citoyens éventuellement par le biais d'un questionnaire sur les priorités du territoire, et se donner un peu de temps pour consulter également les conseils municipaux.

Des solutions peuvent être trouvées pour bien loger les salariés de TernoisCom, soit sur St Pol, Pernes, Frévent ou Auxi.

M. BRIDOUX répond que les élus peuvent échanger régulièrement lors des conseils municipaux sur les travaux de la CC du Ternois. Mais s'il fallait demander l'avis de la population ou des conseils municipaux sur chaque dossier, dans ce cas, les élus ne sont plus utiles.

M. BRIDOUX indique que le projet d'hôtel communautaire est en discussion depuis quelques années et nous avons pris le temps d'étudier toutes les solutions possibles. Nous avons suffisamment d'arguments pour permettre de prendre une décision aujourd'hui, en conséquence, il demande aux délégués de bien vouloir s'exprimer.

M. JOSSIEN demande que ce vote se fasse à bulletin secret.

M. BRIDOUX indique que le vote peut avoir lieu à bulletin secret lorsque le tiers des membres présents le demande.

Il est donc demandé aux délégués s'il souhaite un vote à bulletin secret.

Moins d'un tiers des membres souhaitant un vote à bulletin secret, il est donc procédé à un vote à main levée.

Les délégués sont favorables à la majorité des membres présents ou représentés, de retenir le site d'Herlin le Sec pour y transférer le siège de la Communauté de Communes du Ternois ainsi que l'hébergement d'une Maison de Services au Public sur les terrains appartenant à la Communauté de Communes du Ternois à proximité du Bâtiment Relais, moins 18 « contre » et 3 « abstentions ».

M. BRIDOUX remercie les délégués et propose de présenter les plans.

Les plans du projet actuel sont projetés et commentés par Mme THERET Laurence.

DELIBERATION PORTANT SUR LA POURSUITE DE L'ADHESION A L'OUTIL PASS PASS COVOITURAGE DE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

M. BRIDOUX rappelle que par délibération en date du 29 novembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à l'outil Pass-Pass Covoiturage du Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports (SMIRT),

Le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports, Hauts de France Mobilités, a pour mission de coordonner l'offre de transport de ses membres, de favoriser l'intermodalité, notamment via la promotion du covoiturage,

Vu la gestion par Hauts de France Mobilités d'une plate-forme de mise en relation des covoitureurs à l'échelle des Hauts-de-France *passpasscovoiturage.fr*,

Considérant le manque de solution pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion sur le territoire,

Considérant l'élaboration en cours du Plan Climat Air Energie Territorial visant à favoriser des modes de déplacements moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,

M. BRIDOUX propose :

- De poursuivre l'adhésion à l'outil Pass Pass Covoiturage de Hauts de France Mobilités,
- De bénéficier de l'accompagnement de la société spécialisée WIMOOV sur l'année 2019 pour renforcer la promotion de l'outil sur le territoire auprès des usagers,
- De participer à hauteur de 30% du montant financier de cet accompagnement.
- D'autoriser le Président de la Communauté de Commune du Ternois à signer la convention de partenariat avec le SMIRT pour la promotion du dispositif Pass Pass Covoiturage sur le territoire, les avenants éventuels à la convention et enfin, les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'action.

Cette prestation s'élève à 20 000€ subventionnée à 70% soit un reste à charge de 6000€.

M. ARMAND demande si une évaluation de ce service a été réalisée après un an de fonctionnement, il s'interroge sur sa fiabilité car il rencontre des difficultés à se connecter à la plate-forme.

M. BRIDOUX indique qu'un premier bilan a été réalisé et qu'il a été décidé de continuer cette action une année supplémentaire. A l'issue de cette seconde année, un point sera fait avec le SMIRT

Mme GAILLARD, Maire de Flers et M. THERET, Maire de Frévent, confirment que la plate-forme de mise en relation des covoitureurs fonctionne car ils ont réussi à s'y connecter

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

M. DEQUIDT souhaiterait qu'il soit envisagé des espaces pour les vélos soit au niveau des lycées et autres endroits afin de donner la possibilité aux jeunes d'utiliser ce moyen de déplacement.

M. BRIDOUX indique que la question a été évoquée et que des espaces sécurisés pour les vélos seront prévus.

DELIBERATION PORTANT CESSION D'UN TERRAIN EN PORTAGE FONCIER PAR L'EPF

M. BRIDOUX rappelle que par convention-cadre en date du 16 mars 2009, un programme pluriannuel d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais (EPF) sur notre territoire a été fixé pour la période 2007-2014.

Ce programme prévoyait plusieurs opérations dont un projet d'aménagement sur des terrains situés à ROELLE COURT, route Nationale le tout d'une superficie de 44.461 m² sauf modification due à l'arpentage (cadastrés B275 pour 368m², B276 pour 3242 m², B 277 pour 3249m², B284 pour 1100m², B285 pour 2080m², B459 pour 323m², B460 pour 189m², B461 pour 20990m² et ZH6 pour 12920m²).

Cette opération est actuellement en portage foncier par l'EPF et un investisseur s'est porté acquéreur au prix fixé par l'EPF.

M. BRIDOUX commente le plan de situation de ces terrains et propose :

- D'accepter que la cession de ces terrains soit effectuée directement par l'EPF auprès de l'investisseur
- Si l'acte de cession au profit du tiers n'est pas signé avant le 31 mars 2019, la communauté de communes s'engage, conformément aux termes de la convention opérationnelle, à racheter le foncier
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE 7 VALLEES TERNOIS

M. BRIDOUX accueille M. BARBIER, Président de l'Office de Tourisme des 7 Vallées et Mme Coralie LENNE, Directrice Générale.

M. COQUART indique que dans le cadre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Ternois 7 Vallées une étude d'identité et de positionnement stratégique de la Destination Ternois 7 Vallées a été réalisée.

L'économie touristique vit une profonde mutation liée notamment aux nouvelles attentes et usages des visiteurs. Ces évolutions sont source d'opportunités pour les territoires qui seront les premiers à les décrypter et à apporter des réponses.

Le Ternois et les 7 Vallées sont reconnus comme une destination de tourisme vert. L'offre touristique existe mais est peu originale et pas structurée : l'offre touristique a besoin d'être organisée et professionnalisée pour correspondre davantage aux clientèles touristiques. Les sites touristiques occupent des niveaux différents et il existe une grande difficulté à retenir la clientèle sur le territoire. Il apparaît donc nécessaire pour les collectivités d'accompagner le développement d'une offre touristique novatrice, équilibrée, répartie sur le territoire et génératrice de retombées économiques directes et indirectes.

Cette étude a permis de dresser un diagnostic du positionnement touristique du territoire, de définir une orientation marketing et une nouvelle organisation touristique.

Cette étude a associé les acteurs touristiques, les partenaires et les Offices de Tourisme (OT). Elle s'est déroulée de novembre 2017 à juillet 2018. Puis, la réflexion a été poursuivie en interne.

Sur le territoire, il existe deux Offices de Tourisme avec des statuts différents : l'Office de Tourisme du Ternois étant un service de Ternois Com et l'Office de Tourisme des 7 Vallées étant sous forme associative.

Il est proposé :

- d'approuver la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire à l'échelle des Communautés de Communes du Ternois et des 7 Vallées qui aura les missions suivantes :
 - l'organisation de l'accueil et de l'information,
 - la promotion touristique et la communication,
 - la coordination des socio-professionnels et des partenaires,
 - le développement et l'animation des filières,
 - la commercialisation (boutiques et produits packagés),
 - l'appui à la définition des politiques de développement touristique,
 - l'assistance technique et administrative pour tout projet de développement, d'aménagement et d'équipements touristiques ainsi qu'en matière événementielle.

Le siège de cet Office de Tourisme Intercommunautaire serait situé à Hesdin et il disposerait d'un Bureau d'Information Touristique (B.I.T) à St Pol/Ternoise.

M. BARBIER insiste sur l'importance de fusionner les 2 structures Ternois et 7 Vallées, étant donné qu'elles ont les mêmes spécificités.

Mme Coralie LENNE commente :

- Le projet de statuts du nouvel Office de Tourisme intercommunautaire 7Vallées/Ternois
- Le projet de la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes du Ternois et l'Office de Tourisme Intercommunautaire 7Vallées-Ternois
- Le projet de la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme intercommunautaire et l'Agence OPALE&CO 2019
- La fiche d'action 2019 Promotion, Communication et Marketing
- La fiche d'action 2019 Commercialisation
- La fiche d'action 2019 Appui à l'observation quantitatif et qualitatif
- L'organigramme du nouvel Office de Tourisme intercommunautaire 7Vallées/Ternois

Elle souligne l'importance de la mobilité du personnel entre les bureaux d'information touristique de St Pol et d'Hesdin.

M. HABERT, Maire de Conteville en Ternois, s'interroge car le Donjon de Bours n'apparaît pas dans cette présentation.

M. BARBIER précise que le Donjon de Bours concerne le volet Patrimoine. Le Donjon n'est absolument pas occulté car le réseau médiéval va renaître suite aux travaux effectués.

M. ARMAND, Maire d'Herlincourt, demande si le Bureau d'Information Touristique de St Pol sera toujours maintenu et si l'organigramme projeté pourra être transmis.

M. BRIDOUX confirme qu'une nouvelle convention devra être établie avec la Ville de St Pol et le nouvel Office de Tourisme pour l'hébergement du Bureau d'Information Touristique.

L'organigramme sera transmis aux délégués.

M. BRIDOUX propose :

- d'approuver la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire à l'échelle des Communautés de Communes du Ternois et des 7 Vallées qui aura les missions suivantes :

- l'organisation de l'accueil et de l'information,
 - la promotion touristique et la communication,
 - la coordination des socio-professionnels et des partenaires,
 - le développement et l'animation des filières,
 - la commercialisation (boutiques et produits packagés),
 - l'appui à la définition des politiques de développement touristique,
 - l'assistance technique et administrative pour tout projet de développement, d'aménagement et d'équipements touristiques ainsi qu'en matière événementielle.
- de valider la transformation de l'Office de Tourisme des 7 Vallées en Office de Tourisme Intercommunautaire
- de valider le projet de statuts de l'OTI 7 VALLEES TERNOIS
- de valider le projet de convention d'objectifs et de moyens OTI/EPCI
- de valider le projet de convention OTI/Opale & Co + fiches action
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire
- de désigner les membres qui vont siéger au sein de cette association :
- Marc BRIDOUX, Président
 - Claude COQUART, Vice -Président au Tourisme et au Patrimoine
 - Jean-Luc FAÏ
 - Jean-Paul HERMANT.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition de délibération.

M. BRIDOUX remercie l'intervention de M. BARBIER et de Mme LENNE.

DELIBERATION PORTANT SUR L'ENGAGEMENT D'UNE OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

M. BRIDOUX accueille M. Christophe LECOSSIER du Bureau CITEMETRIE pour la présentation de l'animation OPAH qui va être mise en place sur le territoire.

M. LECOSSIER commente le document projeté et répond aux questions des délégués.

M. BRIDOUX précise qu'une priorité a été donnée aux revenus modestes et très modestes, ainsi qu'aux propriétaires bailleurs en faveur d'un public social.

Il propose :

- d'engager une OPAH par EPCI : TERNOIS COM et 7 VALLEES COMM pendant 5 ans
- d'assurer le portage d'un groupement de commande pour la mission de suivi-animation pour le compte des deux EPCI TERNOIS COM et 7 VALLEES COMM
- de donner pouvoir au Président de lancer un appel d'offres pour la mission de suivi-animation de l'OPAH. Au terme de cet appel d'offres, chaque EPCI contractualisera avec le bureau d'études retenu pour son territoire.
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la conduite de cette action
- de donner mandat au Président pour déposer les demandes d'aides au financement de cette action auprès des partenaires financiers (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental ...)
- de donner pouvoir au Président pour signer la convention avec l'ANAH
- de verser une bonification aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs ayant obtenu une subvention ANAH suivant le tableau joint en annexe et de valider les taux.
- d'inscrire les crédits au BP 2019.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition de délibération.

Le document commenté par M. LECOSSIER sera transmis aux délégués.

M. BRIDOUX remercie M. LECOSSIER pour son intervention.

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGV)

Par courrier en date du 7 novembre 2018, le Préfet associé au Président du Conseil Départemental a transmis le projet de SDAHGV 2019-2024.

Comme dans le schéma 2012-2019, celui-ci prévoit pour notre territoire l'implantation à SAINT POL SUR TERNOISE d'une aire de 15 places en déstagement dans la zone sud de la CABBALR (Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane) par effet de solidarité à l'échelle départementale.

La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, prévoit parmi les formalités préalables à l'adoption dudit schéma actualisé, l'avis de l'organe délibérant des communes de plus de 5.000 habitants qui figurent obligatoirement au schéma ainsi que des EPCI compétents de par la loi. Celui-ci doit être rendu au plus tard le 31 janvier 2019.

Après avis favorable du bureau communautaire en date du 13 novembre 2018, il est demandé au Conseil Communautaire de délibérer sur l'approbation de ce projet de SDAHGV 2019-2024 du Département du PAS DE CALAIS.

Une réflexion a été menée avec l'Agence d'Urbanisme (AULA) sur plusieurs sites et en travaillant sur le nouveau PLU de St Pol, une solution a été trouvée à proximité de la déchetterie posant ainsi moins de contraintes.

M. BRIDOUX commente le plan comprenant la zone envisagée pour l'aire d'accueil.

Les délégués approuvent à l'unanimité le projet de SDAHGV 2019-2024 du département du Pas de Calais.

DELIBERATION PORTANT SUR LE DESHERBAGE DES MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES

M. BRIDOUX indique l'importance de définir une politique de régulation des collections des médiathèques du TERNOIS et d'en définir ainsi qu'il suit les critères d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections intercommunales :

- Mauvais état physique des ouvrages (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu des ouvrages manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits, et si possible, valorisés comme papier à recycler.
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés aux lecteurs (don gratuit), aux institutions qui pourraient en avoir besoin (écoles, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération etc....) ou, à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés : auteur, titre, numéro d'inventaire, cet état se présentant sous forme d'une liste à partir du logiciel informatique.

Il propose :

- de charger la coordinatrice lecture publique de la mise en œuvre de la politique de régulation des collections dans l'ensemble des médiathèques telle que définie ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer les procès-verbaux d'élimination.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION PORTANT SUR LA TARIFICATION DES MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES

M. BRIDOUX rappelle que des investissements importants ont été engagés en 2018 pour la lecture publique avec notamment :

- Les travaux d'aménagement et d'équipement (mobilier) d'une médiathèque dans l'Agence de Pernes en Artois
- L'acquisition et l'installation d'un système de gestion pour la mise en réseau des médiathèques
- L'acquisition d'un fonds documentaire pour la médiathèque de Pernes

A ce titre, des financements ont été sollicités auprès de la DRAC, de l'Etat, de la Région et du Département.

Une bonification de 5% des financements du Département était possible à condition que le Conseil Communautaire décide la gratuité pour les inscriptions et prêts d'ouvrages dans les bibliothèques et médiathèques intercommunales du Territoire.

Cette gratuité permettra également de soutenir la politique de démocratisation culturelle du Ternois et s'inscrit parmi une série de propositions visant à faciliter l'accès aux médiathèques intercommunales : possibilité de retourner les documents empruntés dans toutes les médiathèques du territoire, élargissement de l'offre vers les jeux-vidéos, services en ligne sur le portail famille mis en place prochainement.

Il est précisé enfin que les recettes d'inscription étaient de plus minimes au regard des coûts de perception et du coût de fonctionnement de l'ensemble des médiathèques (-1%).

M. BRIDOUX propose donc de délibérer favorablement sur la gratuité pour les inscriptions et prêts d'ouvrages dans les bibliothèques et médiathèques intercommunales du Territoire.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

Mme THERET présente et commente les plans d'aménagement de l'Agence de Pernes.

M. BRIDOUX précise que le montant des travaux s'élève à 722.000,00€ TTC avec 80% de subventions. Il remercie les personnes qui se sont mobilisées pour obtenir des subventions auprès de la DRAC, de l'Etat, de la Région et du Département.

DELIBERATION PORTANT SUR LA TARIFICATION DES SEJOURS DE VACANCES

M. BRIDOUX rappelle que, par délibération en date du 03 janvier 2017, des tarifs ont été votés pour les séjours de vacances organisés par le service JEUNESSE intercommunal, à savoir :

Séjour Eté

Coefficient Familial	Participation demandée
QF de 0 à 308	300€
QF de 309 à 616	350€
QF de 617 à 1000	400€
QF de 1001 à 1500	450€

- *quotient familial = revenu fiscal de référence + allocations familiales/12/nombre de parts.*

Séjour Ski

<i>Coefficient Familial</i>	<i>Participation demandée</i>
<i>QF de 0 à 308</i>	<i>280€</i>
<i>QF de 309 à 616</i>	<i>300€</i>
<i>QF de 617 à 1000</i>	<i>300€</i>
<i>QF de 1001 à 1500</i>	<i>350€</i>
<i>QF supérieur à 1500</i>	<i>400€</i>

M. BRIDOUX propose de compléter cette tarification en adoptant une dégressivité pour les fratries, soit :

- -10% pour le second enfant
- -15% à partir du troisième enfant

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition

INTERVENTION DE MADAME BERANGERE DUHAMEL SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE TERNOISCOM ET LES AIDES A L'INSTALLATION DE MEDECIN EN MILIEU SOUS-DENSE

Développement Economique :

M. BRIDOUX excuse Mme DUHAMEL qui est souffrante et interviendra lors d'un prochain conseil communautaire sur le développement économique.

Aides à l'installation de médecin en milieu sous-dense :

M. BRIDOUX précise que M. VAMBERGUE, Maire de Boyaval avait demandé que ce sujet soit abordé en conseil communautaire.

M. BRIDOUX indique qu'il s'agit de l'offre de soins de premier recours des Médecins Généralistes.

Trois secteurs appartiennent à une Zone d'Action complémentaire. Il s'agit de Pernes, Frévent et Auxi le Château où le dispositif d'aides à l'installation sera assuré.

La reconnaissance des zonages pour Saint-Pol et Anvin est actuellement en cours de redéfinition par l'ARS.

Le dispositif assure pendant 2 ans un revenu mensuel brut de :

- 6 900€ pour les médecins qui s'installent
- 3 105€ en cas de congé maternité
- 1 552,50€ en cas de congé maladie

Sur Auxi, Pernes et Frévent, un nouveau médecin qui s'installe aura 165 000 € d'aide sur 2 ans.

Reconnu en zone prioritaire, il est possible de bénéficier d'une prime supplémentaire de 50 000€, réparti ainsi :

- 50% à la création
- 50% après une année d'installation

Soit un montant total de 215 000€.

Ce sujet a été discuté en bureau, aujourd'hui nous sommes face à une population de médecin qui vieillit et qui a du mal à se faire remplacer.

Le territoire des 7 Vallées propose une aide à partir de la 4^{ème} année de médecine, ce qui n'est pas idéal car à partir de la 4^{ème} année, les étudiants effectuent des stages rémunérés.

A ce jour, rien n'est arrêté et une démarche avec Mme Duhamel sera entreprise afin d'informer les étudiants des 2 Facultés de Médecine : Amiens et Lille, sur les possibilités financières lors de l'installation.

M. VAMBERGUE se réjouit que le législateur se rend compte qu'il y a un manque de médecins, il espère que le secteur d'Anvin sera repris en priorité.

M. ARMAND avance qu'une approche avec les Universités est importante.

M. BRIDOUX indique que la démographie médicale est vraiment préoccupante. En tant que Président du Conseil de Surveillance Médical du Ternois, le devenir de la Polyclinique et de l'Hôpital Public préoccupe fortement.

Un argumentaire avec un montage de diapositives est en cours de préparation, il permettra de bien présenter aux étudiants des Facultés de médecine, l'intérêt de venir travailler sur le territoire et les informer sur les aides à l'installation.

PROTOCOLE D'ACCORD DU PLIE DES 7 VALLEES/MONTREUILLOIS/TERNOIS pour la période 2015-2019

M. BRIDOUX excuse M. DEJONGHE, Président de la Mission Locale et de l'ADEFI, ne pouvant assister à ce conseil.

M. BRIDOUX explique que par courrier reçu le 14 décembre 2018 de M. DEJONGHE, le projet de protocole d'accord adopté en conseil d'administration le 13 décembre a été transmis pour délibération par le Conseil Communautaire.

Le Protocole d'Accord est un document d'engagement des différents financeurs pour permettre aux PLIE de contractualiser les moyens notamment financiers sur son territoire.

L'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 rappelle que « les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle. Résultant d'une initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles, associant, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et/ou de sélectionner des projets éligibles au FSE ».

Les orientations du PLIE se doivent de tenir compte des orientations du Programme opérationnel national pour la période 2014-2020, des actuelles décisions gouvernementales en matière de contrat aidé, ainsi que des autres mesures d'aide à l'emploi et de soutien à la création d'emploi dans le secteur marchand.

Elles intègrent les orientations du Conseil Départemental pour la mise en œuvre du Plan Départemental d'Insertion (PDI), ainsi que celles du Conseil Régional (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation) et sa déclinaison locale (Plan Local de Développement Économique).

Le protocole formalise l'acte politique qui détermine les objectifs locaux du PLIE.

Le présent Protocole d'accord engage ses signataires pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019, soit une durée de 5 ans.

Le territoire d'intervention a suivi l'évolution des différents EPCI. Il est à noter qu'avant le 1^{er} janvier 2017, le PLIE n'intervenait que sur une partie de l'arrondissement.

Au 1^{er} janvier 2019, le PLIE couvre désormais les 4 EPCI : la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, 7 Vallées Comm, la Communauté de Communes du Hauts Pays du Montreuillois et Ternois Com.

LES PARTICIPANTS ET LES OBJECTIFS DU PLIE

1 Le public cible du PLIE

Les personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle habitant le territoire du PLIE peuvent être accompagnées et aidés dans leurs démarches.

Dans ce contexte, les participants du PLIE sont prioritairement :

- les personnes demandeurs d'emploi de longue durée,
- les personnes bénéficiaires du RSA ou des minima sociaux,
- les travailleurs handicapés,
- les habitants des territoires prioritaires
- toutes autres personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Par principe, il sera recherché une parité homme/femme dans l'intégration et l'accompagnement des participants du PLIE.

Au-delà de ces éléments, l'intégration des participants dans le PLIE suppose :

- qu'ils adhèrent à la démarche d'accompagnement proposée par le PLIE.
- qu'ils soient effectivement à la recherche d'un emploi,

2 Les objectifs quantitatifs

Les objectifs quantitatifs du PLIE pour la période 2015-2019 ont été fixés en tenant compte à la fois de l'offre et de la demande d'emploi sur le territoire, des résultats obtenus par les PLIE précédents en termes d'intégration et de sortie et d'un niveau des capacités des référents de parcours en charge de l'accompagnement renforcé des participants.

Dans ce contexte, le PLIE des 7 Vallées/ Montreuillois/ Ternois se fixe pour objectif pour la période 2015-2019 :

- *De poursuivre le suivi des participants en parcours du protocole précédent,*
- *Jusqu'au 31 décembre 2018 : d'accompagner 350 participants en moyenne par an puis en 2019, avec l'arrivée de Ternois Com. accompagner jusqu'à 600 participants sur la période 2015-2019, intégrer en moyenne 100 nouvelles personnes sur les 3 années.*

3. Les objectifs qualitatifs

Le PLIE se fixe un objectif final de 50 % de sorties sur emploi durable

- *CDI temps plein ou supérieur ou égal à mi-temps*
- *CDD de plus de 6 mois temps plein ou supérieur ou égal à mi-temps*
- *Emplois saisonniers récurrents sur 36 mois dans le domaine agricole ou touristique*
- *Formation qualifiante ou diplômante*
- *Créations d'activité (y compris autoentrepreneur)*

En complément de ces objectifs quantitatifs, le PLIE favorise des solutions dynamiques venant en aide aux habitants du territoire pour maximiser l'insertion sociale et professionnelle.

D'autre part, l'ADEFI dont le dispositif PLIE, participe à la mise en œuvre des priorités définies par les signataires du présent protocole :

- favoriser une analyse territoriale partagée des besoins d'accompagnement et de formation des publics prioritaires ;
- contribuer à l'animation du réseau de partenaires associés à son action ;
- participer aux plans d'actions qui pourraient être mis en œuvre sur le territoire en direction de tel ou tel public spécifique ;

Il s'agit également d'assurer une mission de service publique locale en matière d'information et d'orientation du public vers le bon interlocuteur pour optimiser les solutions au profit des habitants.

M. BRIDOUX propose d'approuver cette proposition de protocole et d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord établi entre l'Etat, le Département, les EPCI concernés et la structure porteuse du PLIE c'est-à-dire l'ADEFI-MISSION LOCALE.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

INTERVENTION DE MONSIEUR Cédric DIEVART, CHARGE DE MISSION AUX USAGES DU NUMERIQUE ET DE L'INFORMATIQUE AU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS, SUR LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

M. BRIDOUX accueille M. DIEVART Cédric, Chargé de Mission aux usages du numérique et de l'informatique au Centre de Gestion du Pas de Calais.

M. DIEVART présente le document sur le RGPD.

M. BRIDOUX résume la présentation en rappelant que les communes pourront conventionner avec le Centre de Gestion du Pas de Calais. Puis, il sera nécessaire de définir un référent notamment le Secrétaire de Mairie. Prochainement, une réunion sera organisée pour engager cette démarche.

INFORMATIONS DIVERSES

M. BRIDOUX informe l'assemblée que des réunions concernant certains RPI, seront organisées en janvier 2019 à la demande du Secrétaire Général de la Préfecture et de l'Inspecteur d'Académie.

La démographie scolaire sera abordée car les effectifs sont en baisse.

Une réunion concernant la compétence EAU sera prévue en janvier 2019 à destination des communes en périphérie de deux territoires.

M. BRIDOUX donne lecture du courrier reçu par M. CREPIN, Maire d'AUMERVAL, dans lequel il souligne la qualité du travail effectué par les Brigades Vertes dans sa commune.

A 17h30, la séance est levée